

Victoire pro-vie en Argentine : volte-face sur les équipes mobiles d'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 18 août 2014



La mobilisation contre la création, dans la province de Buenos Aires, d'équipes mobiles médicales chargées de procurer l'avortement aux femmes pouvant y prétendre selon les directives imposées à la suite d'une décision de la plus haute juridiction argentine, mais empêchées par l'objection de conscience des équipes médicales, a porté ses fruits. Des évêques ont [parlé](#) ; une pétition a été lancée dès l'annonce faite par le ministre provincial de la Santé, Alejandro Collia, le 4 août dernier, recueillant rapidement près de 9.000 signatures.

Ce fut alors la cacophonie. Le gouverneur de la province, Daniel Scioli, publiait une forme de démenti assurant qu'il n'avait jamais été question de créer de telles équipes. Le Dr Alejandro Collia, qui était pourtant à l'origine de l'information, renchérit en diffusant sur son compte twitter un message pour dire que « dans la province de Buenos Aires, aucun hôpital mobile pratiquant l'avortement ne fonctionne ni ne fonctionnera ».

Le même jour, le ministre affirma lors d'une conférence de presse : « Par ma foi je suis contre l'avortement, comme le gouverneur. Sans euphémisme nous sommes contre l'avortement. »



Les groupes pro-vie argentins ne sont pas dupes devant cette volte-face mais se réjouissent de ce revirement à 180 degrés par rapport aux « annonces officielles » de la semaine dernière, qu'ils n'ont pas rêvées.

Un de leurs porte-paroles, Martin Patrino de Argentinos Alerta, vient de faire part de sa satisfaction à [ACIPrensa](#). Il note que le gouverneur Daniel Scioli évoque aujourd'hui une « confusion », mais préfère « appeler les choses par leur nom : des milliers de citoyens se sont mobilisés et ont écrit au gouverneur comme au ministre pour leur exprimer leur opposition à une mesure qui constitue une véritable apologie du délit ». Et qui, précise-t-il, porte atteinte au « droit constitutionnel à l'objection de conscience ».

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)